

Conditions générales de vente

1. Disposition générales

Toute remise de commande à TEKABOIS, quel que soit son mode de transmission, implique l'acceptation sans réserves des présentes conditions générales de ventes, qui prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document. Aucune clause différente ne nous sera opposable. En cas de non-respect des présentes conditions générales et notamment en ce qui concerne les conditions de vente fixées, les réductions, remises, escomptes, délais de paiement qui pourraient être accordés se trouvent annulés de plein droit.

2. Engagement, prise en charge de la marchandise et avertissement.

2.1 Les offres faites oralement, téléphoniquement ou par courrier électronique ne constitueront un engagement de notre part que lorsque celles-ci auront été confirmées par écrit au passage de la commande ferme.

2.2 Nous nous réservons la possibilité de demander à l'acheteur de nous fournir toute garantie, caution ou sûreté, bonne et solvable, propre à couvrir ses engagements. En cas de refus ou d'impossibilité, le marché sera résilié de plein droit par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

2.3 Les études, recommandations, et notes d'informations techniques sont faites bénévolement et données à titre purement indicatif. Elles n'engagent en aucun cas la responsabilité de notre société. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient à l'utilisateur sous sa propre responsabilité de les contrôler et de vérifier qu'elles tiennent compte des règles générales applicables et des conditions particulières d'emploi.

2.4 L'acheteur reconnaît avoir été informé des précautions d'emploi relatives aux produits vendus, en ayant pris connaissance de la fiche technique du produit et de la destination pour laquelle le produit peut être utilisé.

2.5 L'acheteur reconnaît également être informé du fait que le bois est une matière vivante et que les risques de déformations et de gerces doivent être tolérés après sa mise en œuvre. En choisissant le bois, l'acheteur en accepte les spécificités à savoir la présence éventuelle de contre-fil, nœuds, gerces ou différences de teintures.

Le fait d'utiliser une matière première naturelle telle que le bois impose au client le respect des normes DTU pour la transformation et la mise en œuvre des matériaux concernés.

3 Modification ou annulation.

L'annulation ou la modification partielle ou totale de la commande n'est recevable qu'en cas d'accord de TEKABOIS.

TEKABOIS se réserve le droit de facturer à l'acheteur les matières approvisionnées, les coûts de main d'œuvre et les frais engagés pour la préparation ou l'exécution de la commande annulée ou modifiée.

4 Prix

4.1 Nos prix s'entendent toute taxe comprise départ de La Rochelle.

4.2 A défaut de fixation de durée, l'offre de prix engage TEKABOIS pour une durée d'un mois, sauf vente entre temps ou échelonnements prévus dans la demande.

Les commandes imposant des conditions d'exécution différente, soit en raison d'un échelonnement de livraison, soit en raison d'impératifs de rapidité particulière non prévue dans l'offre ferme de TEKABOIS, pourront faire l'objet de révisions justifiées par les charges spéciales imposées de ce fait à TEKABOIS.

4.3 En cas de modification sensible des données économique, comme par exemple les cours du bois, de matière ou des transports, nous nous réservons le droit de réviser le prix.

4.4 Toutes modifications, soit de taux, soit de la nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes, sont répercutées, dès leur date légale d'application sur les prix déjà remis par nous à nos clients ainsi que sur ceux des commandes en cours.

5 Facturation

Une facturation est établie pour chaque marchandise sortie de nos entrepôts. La facturation sera établie aux clauses et conditions en vigueur le jour de la livraison. Les données ainsi recueillies par la société TEKABOIS (ex : coordonnées du client ; contenu, date et montant de la commande) serviront de preuve des contrats de vente entre le client et la société TEKABOIS et à l'égard de tiers.

6 Livraison, réception.

6.1 Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais dépendent de nos transporteurs. Par conséquent, les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à des dommages et intérêts, des retenues ou des annulations de commandes en cours.

6.2 Aucun retour total ou partiel de la marchandise ne sera accepté sans avoir fait l'objet d'un protocole de retour avec accord préalable.

7 Paiement :

7.1 Le règlement s'opère à la commande, au comptant, sans escompte et en Euros uniquement. Différents modes de paiement vous sont proposés pour régler vos commandes selon votre lieu de livraison : La carte bancaire, le chèque, le mandat. Condition de paiement : 30% à la commande puis 70% à la livraison.

7.2 Pour les produits non habituellement en stock ou pour les commandes par Internet (livraisons hors Charente-Maritime), Un acompte pouvant égaler la valeur totale de la marchandise pourra être demandé à l'acceptation de la commande.

7.3 Les conditions de règlement font l'objet d'un accord particulier. Nous nous réservons la possibilité d'y mettre fin à tout moment sans préavis dans le cas ou un élément nouveau interviendrait dans l'appréciation de la solvabilité du client.

7.4 Le défaut d'acceptation des délais légaux, ou le défaut de paiement à échéance dont nous serions bénéficiaires rendent exigible immédiatement la totalité des créances mêmes non échues, de plein droit, et sans mise en demeure préalable, nous libérant de tout engagement à l'égard des acheteurs défaillants.

7.5 Le paiement n'est considéré comme effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par la société, ne constitue donc pas un paiement la remise d'effets de commerce, de chèques ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Sans escompte si règlement anticipé. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard de 1,5% par mois sera appliqué au montant HT de la facture.

7.6 En cas d'indisponibilité temporaire ou définitive et encaissement du paiement par la société TEKABOIS, un avoir sera automatiquement généré au profit du client qui pourra alors choisir soit un autre produit pour un prix équivalent, soit le remboursement.

8. Réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises est suspendu jusqu'au règlement intégral du prix et des frais et intérêts afférents à la vente, conformément aux articles L621-122 et suivants du code de commerce. Toutefois, bien que le transfert de propriété soit retardé jusqu'au complet paiement, l'acheteur supportera l'ensemble des risques de pertes et dommages quelconques aux marchandises dès la livraison. Il s'engage donc à assurer pour leur valeur marchande des marchandises dont il a la garde, et pour lesquelles il assume les risques. La propriété des marchandises est réservée au vendeur jusqu'au complet paiement du prix (loi n°80.335 du 12 mai 1980, J.O du 12 et 13 mai 1980 page 1202).

9 Garantie réclamation.

9.1 En cas de livraison non conforme ou sujette à litige, toute réclamation doit nous être signalée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la réception des marchandises.

9.2 Notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits reconnus défectueux, à l'exclusion de tout frais annexe tels que la pose, dépose, immobilisations, de tous dommages et intérêts et de toute responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit. En aucun cas notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de celle de nos fournisseurs.

9.3 Sont exclues de toutes garanties, les défauts qui résulteraient d'un montage ou d'une utilisation anormale ou de la négligence de l'utilisateur. Tout usage de nos matériaux non conforme à nos prescriptions dégagent totalement notre responsabilité.

9.4 Les dimensions, couleurs poids des matériaux soumis à une variation en raison de leur nature ou de leur mode de fabrication bénéficient des tolérances d'usage.

9.5 Les réclamations ne sont pas recevables si les marchandises ont été stockées dans des conditions préjudiciables à leur bonne conservation.

9.6 En aucun cas TEKABOIS ne peut être recherché en dommages et intérêts pour vice cachés, ni rendu responsable au-delà de la valeur de la marchandise reconnue défectueuse.

9.7 L'appréciation d'un dédommagement éventuel ne peut se rapporter qu'à la marchandise, ayant fait l'objet d'une réclamation formulée dans les délais ci dessus exception toujours faite des vices cachés et dans tous les cas ne peut être décidée unilatéralement, mais seulement après examen soigneux du lot incriminé de la part de TEKABOIS ou de l'un de ses représentants.

9.8 Une réclamation quelconque ne dispense pas de l'obligation de payer toutes marchandises pour lesquelles il existe aucune contestation.

10 Litiges :

10.1 Le lieu de formation du contrat est dans tous les cas la France. Les relations entre les parties seront en conséquence régies par le droit français et compétence territoriale exclusive est donnée aux juridictions françaises.

10.2 Le Tribunal de Commerce de La Rochelle (France) est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement accepté.

11 Informations légales.

Le renseignement des informations nominatives collectées aux fins de la vente à distance est obligatoire, ces informations étant indispensables pour le traitement et l'acheminement des commandes, l'établissement des factures et contrats de garantie. Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande. La société TEKABOIS s'engage à ne pas divulguer les informations communiquées par ses clients et les visiteurs de son site www.tekabois.com.

12. Nullité

La nullité d'une des clauses n'entache pas la validité des autres clauses